

peux vous garantir que le Canada fera preuve, au Conseil, d'objectivité et d'imagination. Je peux vous garantir que nous travaillerons en étroite collaboration avec les autres membres à la recherche de solutions. Nous continuerons de chercher des moyens de renforcer le mécanisme des Nations Unies, notamment dans le domaine du maintien de la paix.

Nous continuerons de tirer parti de notre position et de nos antécédents pour forger les compromis si souvent nécessaires pour parvenir à un accord. Ce mois-ci - notre premier mois au Conseil - nous nous sommes attachés à amener les membres à s'entendre sur la taille du Groupe des Nations Unies qui sera mis en place en Namibie. Nous avons en quelque sorte servi d'intermédiaire entre les membres qui souhaitent réduire les coûts de cette opération et ceux qui désirent s'en tenir aux plans établis voici une décennie dans des circonstances très différentes. Notre position est claire - l'opération des Nations Unies en Namibie doit être à la mesure de la tâche qui l'attend, ni plus ni moins.

Nous attachant à ce principe et compte tenu des bons offices que nous avons accumulés au fil des ans, nous avons pu prendre une part constructive à la décision non pas de savoir si les Nations Unies devraient ou non jouer un rôle actif - ce qui est une chose, mais comment faire en sorte que leur action soit plus efficace - ce qui dans bien des cas est beaucoup plus difficile.

De façon plus générale, quiconque s'interroge sur les principes qui guideront la conduite du Canada au Conseil de sécurité n'a qu'à examiner l'histoire de notre participation aux Nations Unies et aux affaires de la communauté mondiale au cours de la seconde moitié de ce siècle.

Chaque fois que cela a été nécessaire, nous avons lutté pour préserver l'indépendance des nations.

Chaque fois que cela a été nécessaire, nous avons fait abstraction de notre souveraineté et nous avons joint nos efforts à ceux d'autres pays afin d'assurer la paix mondiale, la prospérité globale, un environnement sûr et le respect des droits de la personne.

Lorsqu'on conclut, par exemple, un traité multinational sur la couche d'ozone, on doit dans une certaine mesure mettre de côté la souveraineté au sens classique et étroit que nous lui donnons. Cette partie des choses que nous essayons de faire efficacement au niveau international, qui fait partie inhérente de ce qui nous représentons dans notre pays, consiste à trouver des moyens constructifs d'amener les pays à sacrifier ensemble une part de leur souveraineté au profit d'un ordre plus efficace.